1er semestre 2018

filpac cgt

TRAIT D'UNION

Sectin retraités Rennes

« DE QUI DÉPEND QUE L'OPPRESSION DEMEURE ? DE NOUS »
« DE QUI DÉPEND QU'ELLE CESSE ? DE NOUS. » **Bertold Brecth**

Le gaz, les timbres, les colis, les assurances, les complémentaires santés, les amendes, le carburant...Tout augmente au 1er janvier ! Non pas tout ! Pas l'impôt sur la fortune, qui rapetisse en un seul impôt sur la seule fortune immobilière. Donc, tout va bien pour les riches ! Remplacement de l'impôt sur la fortune (I.S.F.) par l'impôt sur la fortune immobilière (I.F.I.). Quarante pour-cent des contribuables les plus fortunés qui payaient l'I.S.F. ne paieront pas l'I.F.I.. L'État, perdra ainsi 3,2 milliards d'euros de recettes fiscales, faisant au passage un cadeau de 150 millions d'euros aux cent foyers fiscaux les plus riches, en rappelant qu'un patron du CAC 40 empoche en moyenne 2,3 millions d'euros par an, le salarié moyen, lui, gagne 32 973 d'euros. C'est 70 fois plus. C'est la théorie du ruissellement selon Macron ?

Des droits et des acquis menacés...

« Alors qu'il n'y a pas de corrélation démontrée entre le niveau de protection de l'emploi et le niveau de chômage », après avoir « déverrouillé le marché de travail », pour répondre aux exigences de la finance, des capitaux dominants allemands et états-uniens et des grands groupes du CAC 40, l'Elysée et le MEDEF entendent réduire les dépenses publiques : celles pour la santé, la retraite, les chômeurs, la famille, le logement, l'école…C'est la marginalisation du droit syndical, la C.S.G. contre la Sécurité sociale, des services publics de proximité délaissés.
Macron, « ni de droite ni de gauche » est là pour finir le sale boulot !
Depuis une trentaine d'années, ce sont ces piliers de notre société, du modèle sociale à la française, source de cohésion sociale de notre pays, de partage des richesses créé par les salariés, piliers qui ont toujours été dans le collimateur du MEDEF.
Cet un ensemble de mesures qui rabaissent ou détruisent le lien, le tissu social, les solidarités, au seul bénéfice du marché : d'une caste de riches et actionnaires, de spéculateurs de tout poil, prêt à planquer leur pognon dans les paradis fiscaux.
Le système économique capitaliste, de la finance mondiale, ne peut se survivre qu'en augmentant sans cesse l'exploitation des travailleurs, en insécurisant toujours plus leurs conditions de vie de salariés et de retraités et, de surcroît, fragilisant notre environnement et la paix entre les peuples.

Les retraités…parlons-en !

Depuis 25 ans, nous sommes lourdement pénalisés par les faibles revalorisations des pension et la hausse des prélèvements sociaux, notamment la Contribution sociale généralisée 2018 qui pèsera essentiellement sur les seuls « riches retraités », c'est-à-dire : sur ceux qui reçoivent plus de 1400 euros par mois.
Prochaine revalorisation des pensions pas avant 2019, sans oublier la baisse des pensions envisagées en fonction de l'équilibre financier des caisses de retraite complémentaires (accord AGIRC-ARRCO), les remboursements de la Sécurité sociale qui diminuent, alors que nos besoins en dépenses de santé augmentent, la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et veufs en 2014, puis le gel des pensions entre 2014 et 2016…
Tout augmente ou diminue, alors que nos pensions sont surtaxées et tirées vers le bas: Retraités, nous sommes les « nantis » et les « parias » de la République.

Rien n'est écrit à l'avance...créons les conditions du rassemblement !

Au fil du temps, souvent dans des conditions difficiles, les femmes et les hommes de progrès, la CGT, nous ont permis d'accéder à des conditions de vie décentes.
Il nous faut avoir cette énergie pour éclairer notre avenir vers le bien-être.
La finance mondialisée impose son management, sa culture, sa marchandisation, suscite soumission et révolte, consentement et colère.
Face à cette réalité la CGT a ses propositions, nous n'avons pas le droit d'être pessimiste.
Chaque contestation, revendication, manifestation, grève, contiennent en germe tous les éléments d'un rassemblement que nous appelons de nos vœux.
Alors, il nous faut agir, éviter le replis sur soi, y compris chez les retraités.
Tout le monde a sa place à la CGT.
Plus d'adhérents retraités, là aussi c'est l'assurance d'une CGT encore plus combative, toujours au plus près de vos réalités de vos problèmes: Bonne Année 2018 !

Jean Jousseaume-Michel Bougier

Les députés qui ont voté le PLFSS* ont une responsabilité morale sur les patients qui cet hiver vont mourir sur les brancards parce qu'il n'y aura pas de lits pour les hospitaliser.»

Sur le PLFSS *

« On essaie de nous expliquer que nous sommes des producteurs de soins et que nous gérons une entreprise.»

« Les libéraux veulent faire basculer les parties les plus rentables des secteurs de l'éducation et de la santé, dans le domaine marchand.»

« C'est pas un trou qu'il y a a Sécurité Sociale, c'est une absence de recettes suffisantes.»

« Aller aux urgences plutôt que d'aller voir un médecin, c'est un acte inutile. Mais c'est que tout le système n'est pas le bon.»

« La Sécurité Sociale n'est pas là pour faire les profits de l'industrie pharmaceutique. »

Sur la santé en France

« On a fermé 100 000 lits en 20 ans.»

« Dans un E.P.H.A.D, 8 minutes pour la toilette d'une personne âgée, ça s'appelle de la maltraitance.»

« Il est clair qu'aujourd'hui on consomme sûrement trop de médicaments.»

« Un des professeurs de médecine de la Pitié-Salpétrière fait des consultations privées à hauteur de 700 euros.»

« A peu près 10% des patients qui viennent aux urgences viennent pour des effets secondaires aux traitements.»

Sur les revendications de la CGT-santé

« Nous voulons des centres de santé avec des médecins salariés avec le tiers payant intégral et sans dépassement d'honoraires.»

« Le problème qu'on a aujourd'hui en tant que syndicalistes, c'est qu'il n'y pas de perspective politique.»

« La question n'est pas de supprimer les dépassements d'honoraires mais de rémunérer différemment.

*Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

- **Le rattrapage immédiat des pensions de 300 euros par mois.**
- **L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix.**
- **Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.**
- **Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires.**
- **Le maintien des pensions de reversion.**

Quelle C.S.G.pour les retraités ?

Le taux de la CSG sur les retraites est actuellement passé de 6,6% dont 4,2% déductibles des impôts.
Son augmentation de 1,7 point la fait passer à 8,3% dont 5,9 % déductibles des impôts dès le 1er janvier 2018.
Ca se traduit par une baisse des retraites puisque la hausse de la CSG n'est pas compensée, pour les retraités, par la suppression des cotisations sociales « maladie » et « chômage ». Cette mesure avait été contestée par l'intersyndicale des retraités dans une lettre à Emmanuel Macron
Elle n'est pas compensée non plus par la revalorisation de 0,8% des retraites au 1er octobre - circulaire CNAV du 26 septembre 2017.
Par contre, les retraités qui y sont assujettis bénéficieront de la baisse puis de la suppression de la taxe d'habitation en compensation.
Sont concernés tous les retraités qui déclareront en 2018 un revenu net imposable (année n - 2, soit 2016) supérieur à 14 404 euros (14 375 euros en 2017) pour une part de quotient familial + 3 846 euros par demi-part supplémentaire.
Notons au passage que les retraités imposés à la CSG au taux plein comme au taux réduit paient en plus la CASA-contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie depuis le 1er avril 2013 au taux de 0,30%.
Cette CASA normalement destinée au financement de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) comme c'est déjà le cas d'une partie de la CSG (!) servirait à d'autres fins selon l' UNA-Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile qui dénonce le détournement des financements dédiés aux personnes âgées et en situation de handicap.
Autre inquiétude des acteurs associatifs la diminution de la part de la CASA affectée au financement de l'aide à domicile.
Extrait Daniel Roucous
l'Humanité.fr

70 % des travailleurs pauvre en France sont des femmes, qui occupent 82% des emplois à temps partiel, 62% des emplois non qualifiés; elles représentent également 57% des bénéficiaires du R.S.A..
(Haut Conseil à l'égalité, rapport 07 07 2017)

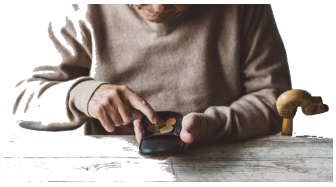

Le pouvoir d'achat des retraités en chute libre depuis 25 ans.

Les retraités ont été lourdement pénalisés par les faibles revalorisations de pension et la hausse des prélèvements sociaux, selon une étude révélée par Les Echos*.

Nantis, les retraités ? Si leur niveau de vie moyen a fortement progressé ces dernières années, au point de dépasser celui des actifs, un document de travail du Conseil d'orientation des retraites, révélé par Les Echos, vient nuancer très nettement cet état des lieux. Il révèle en effet que les retraités ont, en fait, subi de fortes pertes de pouvoir d'achat au cours des 25 dernières années.
Comment expliquer ce constat a priori paradoxal ? La hausse du niveau de vie global des retraités est, en fait, quasi exclusivement due à l'arrivée de nouveaux retraités aux carrières mieux rémunérées que les anciennes générations.
En regardant l'évolution des pensions des retraités en place, par contre, le bilan est tout autre…
Les retraités ont en effet pâti de plusieurs mesures d'économies ces dernières années, en particulier en matière de revalorisations des pensions. Ainsi la valeur du point Agirc*, servant au calcul de la pension complémentaire dédiée aux cadres, a évolué moins fortement que l'inflation pendant 13 des 26 dernières années.
Ce n'est donc pas un hasard si cette catégorie de population figure parmi les plus touchées. Ainsi, un cadre né en 1932, parti en retraite en 1992, a vu son pouvoir d'achat diminuer de 5% en 25 ans, et même de 10% après prise en compte des prélèvements sociaux (CSG, CRDS…), qui ont fortement augmenté sur la période. Les non-cadres, de leur côté, ont perdu jusqu'à 7% de pouvoir d'achat, net de prélèvements sociaux. Les fonctionnaires ne sont pas mieux lotis : le pouvoir d'achat net de ceux de la catégorie B a enregistré un recul pouvant aller jusqu'à 8%.
L'histoire va se répéter en 2018. En effet, la hausse de la CSG, engagée par Emmanuel Macron, va pénaliser environ 60% des retraités, tandis que les pensions de base ne seront pas revalorisées et que les pensions complémentaires risquent de subir le même sort si l'inflation ne dépasse pas 1%.

*www.capital.fr/votre-retraite/le-pouvoir-dachat-des-retraites-en-chute-libre-depuis-25-ans-

AGIRC *Association générale des institutions de retraite des cadres

Revalorisation des salaires.

La direction n'envisage plus de négocier les augmentations de salaires en négociation annuelle obligatoire (N.A.O.*),et souhaite les indexer uniquement aux résultats comptables de l'entreprise ! Nous ne sommes pas en cogestion, la direction peut donc à son gré, selon « sa stratégie » jouer sur des leviers que nous ne maîtrisons pas (provisions, avance en compte courant, abandons de créances, investissements...) faisant, ainsi varier les résultats comptables de l'entreprise. Hors de question pour la CGT**.** Après l'abandon de la négociation nationale annuelle des salaires en 2010, aujourd'hui c'est l'arrêt des négociations dans l'entreprise. Rappelons que les salaires à Ouest-France sont gelés depuis 2012 alors que la perte du pouvoir d'achat dépasse les 3 % ! La Filpac Cgt revendique une augmentation salariale pour toutes les catégories de salariés.

La direction fait un tout petit pas. Après deux non parution et face à la menace d'une troisième l'intersyndicale, a obtenu une avancée pour près de la moitié des salariés du journal. Après quatre suspensions de séance, la réunion qui s'est tenue, dans un climat rendu, a débouché sur une augmentation, dès janvier 2018, des salaires les plus bas : de 0,9% en dessous de 1,6 smic (2 368 euros but maxi/mois) et 0,5% entre 1,6 smic (3 700 euros brut max/mois). Pour les autres salariés, l'intersyndicale compte bien remettre la question des salaires sur le tapis dès le début se l'année.
Par ailleurs, les quatre syndicats de l'entreprise ont unanimement rejeté les propositions de la direction « de nouvelle politique salariale » consistant à conditionner, à l'avenir, les négociations à un certain niveau de résultat d'exploitation (recettes d'exploitation moins de charge d'exploitation). Les syndicats continueront de défendre le principe d'une indexation au minimum, sur l'inflation, pour que chacun puisse maintenir son pouvoir d'achat. La direction à d'ores et déjà annoncé qu'elle ne démordrait pas de sa position, remettant en cause l'indice INSEE. Elle entend donc imposer a poursuite de la réduction de nos rémunérations année par année.

Face à cette nouvelle approche, l'intersyndicale s'inquiète de cette rigidité qui ne peut que nuire au climat social.
On ne peut pas demander aux salariés de travailler de plus en plus en constatant l'érosion de leur salaire face au coût de la vie.
L'intersyndicale donne rendez-vous en janvier, dès l'ouverture de la négociation annuelle obligatoire, pour exiger de nouvelle revalorisation salariale.

Manipulation et mensonges

Les délégués CGT **d'Ouest-France** dénoncent vigoureusement la teneur du communiqué de la direction du jeudi 19 octobre, intitulé « *Ouest-France encore abîmé* ».Est-ce là le sens du « dialogue social entretenu depuis des années à Ouest-France » comme le formule la direction ?

Manipulation qui tend à discréditer l'action de la CGT envers l'ensemble des salariés du journal.

Rappelons-nous que depuis juillet 2012, les salariés n'ont rien obtenu, excepté la prime de 230 euros accordée l'an passé grâce à l'action de notre syndicat.

Manipulation et mensonges de la direction qui nous accuse de faire du chantage en provoquant un mouvement de grève en exigeant l'obtention d'une prime. Revendication que nous n'avons jamais exigée. En revanche, la CGT revendique une revalorisation de la valeur du point de toutes les catégories (cadres, employés, journalistes et ouvriers).

Manipulation car elle nous accuse de sabordage.

Manipulation lorsque cette même direction brandit devant tous les salariés du journal le manque à gagner généré par ce mouvement, et qui selon elle fragilise un peu plus le journal. Par contre elle n'évoque jamais les 8,5 millions d'euros versés à l'actionnaire principal au cours des trois dernières années. Elle semble nier l'économie réalisée sur les frais de personnel en 2015 soit 1 million d'euros e**t en 2016, 0,9 million d'euros.**

Presse — Labeur – Industries graphiques — Presse

Négociations obligatoire sur la mutuelle.

Nous avons donc œuvré pour qu'AON ne s'occupe plus de notre complémentaire santé et avons soumis des propositions alternatives (Mutuelle de la branche labeur et MGEN) au patron.

Pourquoi cette volonté de la CGT de ne plus être avec AON ? Car à l'instar d'AON et ses frais de gestion de 16%, les mutuelles citées plus haut n'ont pas la logique du profit maximum mais celle de la mutualisation des risques bénéficiant exclusivement à ces bénéficiaires plutôt qu'aux actionnaires.

La famille Savare ne l'entend évidemment pas de cette oreille et nous impose AON qui met uniquement en concurrence des assureurs. Et nos propositions ? C'est encore une fois un coup de force.
Peut-être, qu'en échange de l'octroi de ce marché à AON, l'entreprise et la famille Savare bénéficient de ristournes pour assurer les manoirs, les vignobles ou les machines.
C'est pour nous un marché de dupe que nous devons dénoncer sous peine de nous rendre complice de cette situation.

La Cgt a proposé une prise en charge de la mutuelle plus forte sur les bas salaires (80/20) et plus basse sur les hauts salaires (50/50). Sauf que, l'entreprise à l'air bien décidée à continuer de cultiver les différences, les divisions plutôt que la justice sociale. L'employeur restant sur sa position, l'harmonisation devenait inenvisageable du fait de l'augmentation importante qu'elle engendre. La seule solution était alors d'augmenter la prise en charge patronale pour les non-cadres afin de minimiser l'augmentation de la cotisation.
Nous aurions pu compter sur l'UNSA pour défendre avec un peu plus de véhémence cette proposition. Il n'en est rien.

La CGT continuera à œuvrer pour des garanties communes à l'ensemble du personnel afin de garantir l'égal accès aux soins à tous, ainsi qu'une prise en charge totale du coût de la mutuelle par l'employeur.

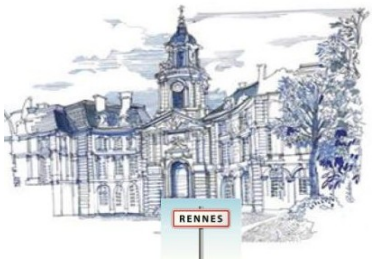

CGT VILLE DE RENNES

Rennes Métropole - CCAS

Section syndicale
Retraités de Rennes

31 Bd du Portugal
CS 90837
35208 Rennes cedex

Vie syndicale

Conseil syndical

Michel BOUGIER
Gérard BOUVIER
Michel CHERUEL
Gérard GODET
Michel GOUGI
Jean JOUSSEAUME
Jean René LE BERRE
Jacques LEBLANC
Anita LEFAIX
Daniel MARIN
Guy PERRICHOT
Raymond PINEL
Yvon TORTELIER
Gérard TUDORET

Commission financière de contrôle
Yvette GAILLARD
Michel LEGAC
Serge MONOT

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreux mois, les conflits dans les Ehpad, établissements et structures de prise en charge des personnes en perte d'autonomie, se multiplient. Grâce à la couverture médiatique de ces évènements, la France découvre l'indignité avec laquelle on traite nos ainés dans ce pays. Les témoignages édifiants des personnels des Ehpad sur leurs conditions de travail et la prise en charge « maltraitante » des résidents sont alarmants.

La loi d'adaptation au vieillissement (loi ASV), mise en application en 2016, avait été critiquée du fait de sa direction vers le tout domicile, au détriment des Ehpad. Mais la réforme du financement a fait que ces établissements se retrouvent en grande difficulté. Cela se traduit par une baisse de 200 millions d'euros sur le budget pour le public.

Quant aux établissements privés commerciaux, ils bénéficient, quant à eux, d'un crédit d'impôt sous forme d'exonération de taxe patronale sur les salaires. Ils rétribuent leurs actionnaires et investissent à l'étranger ! La baisse des dotations va accentuer les sous-effectifs auprès des services et établissements dédiés aux personnes âgées en perte d'autonomie.

En conséquence, il y aura des répercussions sur la prise en charge des personnes âgées (en France, le ratio est de 0,60, en Allemagne de 1,2). Actuellement, les tarifs d'hébergement sont au-dessus de la solvabilité des populations accueillies. 75 % des hébergés disposent d'un revenu inférieur au coût de leur séjour en moyenne de 1587 euros. Si les soins sont pris en charge par l'Assurance maladie et les 2/3 de la dépendance par les Conseils départementaux, les frais d'hébergement incombent aux résidents, soit un reste à charge négatif au regard des revenus. Dans le privé lucratif, les tarifs d'hébergement peuvent varier entre 2 000 et 8 000 euros selon les régions.

Ces dernières années, les situations des Ehpad, foyers-logement, SSAD — Services de Soins à Domicile — et SSIAD — Services de Soins Infirmiers à Domicile — se sont particulièrement tendues. Les personnels en nombre très insuffisant sont épuisés par des cadences infernales, soumis à des phénomènes d'extrême intensification du travail allant malheureusement parfois jusqu'à la perte du sens du travail, l'épuisement absolu et la dégradation directe de la prise en charge de la personne âgée. Le vieillissement est-il dans les priorités du gouvernement ?

Alors que ce gouvernement a supprimé le secrétariat d'État aux personnes âgées, nous n'avons plus d'interlocuteur dédié. Le Haut Conseil de la famille réuni en décembre 2017 a déclaré : « La situation actuelle n'est pas digne d'un pays aussi riche que le nôtre ».

Que voilà une parole sensée !

La CGT s'indigne en effet depuis longtemps de la façon dont sont traités nos ainés.

Mais, sans personnel supplémentaire qualifié, reconnu avec des moyens humains et matériels, il n'y a pas d'amélioration possible. La ministre de la Santé déclare : « Les difficultés persistantes de certains Ehpad publics sont imputables à des carences managériales ».

La CGT dit stop aux déclarations fracassantes, non suivies d'effets ! Il faut des actes forts : Quels financements ? Quels taux d'encadrement ? Quelles revalorisations salariales ? Comment accompagner, respecter les besoins des résidents ? Quelle prise en charge de la dépendance de demain ? Le Haut Conseil de la famille se prononce pour une évolution du système assurantiel et de prévoyance. Devant le reste à charge élevé, il préconise le développement du marché de l'assurance privée.

La CGT propose la création d'un droit à l'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale et d'un grand service public de la santé et de l'action sociale, excluant les établissements privés commerciaux.

Pas d'argent de la Sécurité sociale pour rémunérer les actionnaires !

La CGT appelle donc à une initiative nationale dans les EHPAD, foyers-logement, SSAD et SSIAD le mardi 30 janvier 2018. Cette journée sera marquée par des grèves, débrayages, actions locales, débats publics, interpellations des élus locaux…

La CGT invite donc l'ensemble des familles et résidents à nous retrouver et à participer à nos côtés à cette journée d'action MARDI 30 JANVIER 2018.

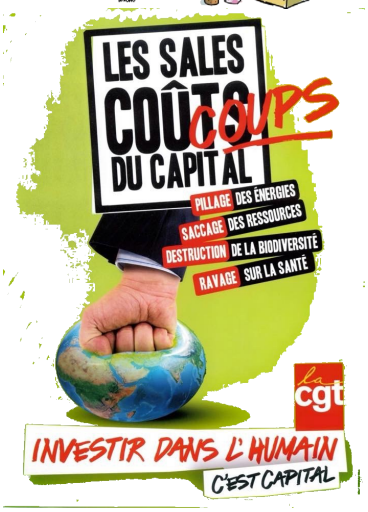

Le livre, le papier et la communication
filpac cgt

TRAIT D'UNION

Section retraités Rennes

Assemblée Générale

Jeudi 8 février 2018

9H15 - 13H00

Comité d'Entreprise
Salle de formation
OUEST FRANCE
La Ferme
12 rue du Breil
CHANTEPIE

Ordre du jour

- Remise des timbres 2018
- Rapport d'introduction au débat
- Discussion générale
- Élection du Conseil syndical
- Rapport et élection de la Commission Financière de Contrôle.

Déclaration de Ouestmédias-com du 12 décembre 2017

Au revoir Monsieur Hutin,

Nous avons lu vos dernières lignes ce mardi matin de décembre, M. Hutin. Silencieux, nous nous sommes laissés porter par votre sagesse et votre sérénité.
Comme vous le dites à travers vos remerciements aux partenaires sociaux, « le dialogue fut parfois tendu ». C'est vrai que nous n'étions pas du « même bord » dans cette grande entreprise, comme on dit chez nous à la CGT, et que votre parcours et le nôtre ont, parfois à certains moments, souvent à d'autres, été confrontés à des discussions vives, voire même plus musclées.

Vous le reconnaissiez, sans jamais tomber dans un jugement arbitraire ou autoritaire.
Vous le reconnaissiez à travers nos échanges que vous jugiez « loyaux » comme vous nous l'aviez dit lors du départ en retraite de notre camarade Jacques Leblanc. Nous avions répondu à l'époque que cette loyauté était réciproque de la part des élus de la CGT Ouest-France, et qu'elle était nécessaire pour faire avancer le navire, « aussi précieux que la prunelle de mes yeux », comme vous l'avez écrit.

Une loyauté qui, outre les valeurs humanistes et de justice que vous portiez à bout de bras, était peut-être aussi un signe de reconnaissance envers la CGT à laquelle vous aviez adhéré lorsque vous étiez dans la marine marchande.

Ce journal était le vôtre. Mais c'est aussi le nôtre et vous l'avez toujours su et défendu.
Les valeurs que vous défendiez, la démocratie, la liberté, le respect de chacun, la justice, le dialogue social, sont également nos valeurs M. Hutin. Et nous continuerons de les défendre.

Nous continuerons le combat que nous avons toujours mené. Jusqu'au bout.
Pour que ces valeurs perdurent malgré votre absence. En direction des générations futures vers lesquelles vous avez toujours eu un grand espoir.

Nous ne manquerons jamais de rappeler cette phrase qui vous était chère :
« Une recherche menée avec vous qui souvent me faisiez connaître vos opinions parfois contraires aux miennes. C'est là que réside la richesse du dialogue indispensable dans toute société et absolument nécessaire à la démocratie qui nous est chère et si précieuse qu'il faut en prendre soin… »

Soyez en paix Monsieur Hutin. Avec tout notre respect.

Les élus CGT d'Ouest-France